

Procès Verbal du Conseil Municipal du Lundi 26 mai 2025 à 17h30

Présents : Philippe Flayol, Michel Thibon, Nathalie Causse, Thierry Vuillemot, Christine Reboul, Sylvette Foubert

Excusés : Marc Yaguiyan, Procuration à Michel Thibon

Maxime Flayol Procuration à Thierry Vuillemot

Marie-Anne Védrines Procuration à Nathalie Causse

Secrétaire de séance : Nathalie Causse

Secrétaire de mairie : Katy Entremont

- Approbation du compte-rendu de la séance du Lundi 28 avril 2025
- Nomination d'un secrétaire de séance.

Ajout de points à l'ordre du jour :

- Décision modificative pour le budget de l'eau.
- Convention de prestation de service d'entretien des voies communales

• Délibérations Commune :

1. Adhésion et cotisation à une association

Demande du renouvellement de l'adhésion à l'association « Renouveau de la pomme 100% Cévennes ». Cotisation annuelle d'un montant de 100€.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2. Composition des communautés de communes 2026

Lecture du courrier de monsieur le préfet relatif à la recomposition de l'organe délibérant des conseils communautaires l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux. Il est demandé aux mairies de délibérer sur le sujet avant le 31 août 2025 (délai de rigueur).

Communes membres (19)	Population municipale (habitants)	Nombre de sièges
Le Collet de Dèze	776	4
Pont de Montvert - Sud Mont Lozère	594	3
Saint Etienne VF	512	3
Saint Germain de Calberte	441	2
Vialas	434	2
Sainte Croix VF	279	1
Saint Michel de Dèze	248	1
Saint Privat de Vallongue	233	1
Moissac VF	221	1
Ventalon en Cévennes	221	1
Saint Martin de Lansuscle	188	1
Saint Martin de Boubaux	176	1
Le Pampidou	161	1
Saint André de Lancize	126	1
Saint Hilaire de Lavit	115	1

Saint Julien des Points	111	1
Gabriac	99	1
Molezon	93	1
Bassurels	61	1

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3. Délibération pour effectuer une convention d'utilisation du tractopelle, des camions et chauffeurs de la commune de St-Martin de Lansuscle, aux fins d'entretien de la voirie et de terrains communaux.

Ceci au tarif de 60 €/ de l'heure avec un forfait de déplacement de 50€. Il est aussi possible de faire appel à leur agent sans le matériel au tarif de 20€ / l'heure si cela concerne le budget général, 17€/l'heure pour l'AEP

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

• Délibérations Village de gîtes :

4. Projet de rénovation énergétique de 15 gîtes : Délibération sur le choix du maitre d'œuvre suite au marché d'appels d'offres

Le Conseil Municipal du 14 octobre 2024 a décidé d'engager l'opération pour la rénovation énergétique de 15 gîtes du village de Vacances de St-Roman-De-Tousque.

Un avis d'appel à concurrence pour la consultation d'une équipe de Maîtrise d'œuvre a été lancé le 30 janvier 2025 avec une date limite de réception des candidatures et offres fixée le 7 mars 2025.

Après ouverture des plis le 17 mars 2025, et analyse des offres en date du 27 mars 2025, le classement rendu est le suivant :

- 1- BONNET-TEISSIER, ayant eu la note de 92/100
- 2- PROHIN, ayant eu la note de 85.13/100

La Commission d'appel d'offres réunie le 7 avril 2025 a examiné les 2 offres reçues. Les critères de sélection étaient les suivants :

- 1- Références et Compétences des intervenants, noté sur 20
- 2- Note méthodologique, noté sur 45
- 3- Offre de prix, noté sur 35

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise la mieux-disante, c'est-à-dire le cabinet d'architecture BONNET-TEISSIER pour un montant de 45 540 € HT.

Ce montant est susceptible d'évoluer car la rénovation de la plage de piscine, qui sera intégrée aux travaux, est soumise à la garantie décennale concernant les précédents travaux. La mairie est en attente de l'indemnité de l'assurance dont elle ne connaît pas encore la somme.

Monsieur le Maire propose de passer au vote à main levée, et demande que chaque conseiller vote POUR ou CONTRE l'engagement de l'opération avec la signature du contrat de Marché de Maîtrise d'Œuvre.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5. Achats pour compte d'autrui :

- Renouvellement Atout France - Classement Trois étoiles valable 4 ans. Pour un budget estimé à maxi 600 euros.
- Composteurs : Il s'agit d'une obligation légale, un salarié de la SMESL est venu évaluer les besoins : 4 bacs de 800 l + 1 bac à matière sèche : pour un budget de 601€HT (déduction faite de la part du SM-ESL)
- Bains de soleil : 20 transats + 24 bains de soleil pour un budget de 1 901€ HT

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

• **Délibération Budget de l'eau :**

6. Décision modificative :

La Trésorerie nous demande d'émettre des mandats pour l'annulation de 2 remboursements pour le compte d'EDF, émis à tort, d'un montant total de 656.27€. Nous n'avions prévu que 100€ à l'imputation 673 (annulation de titre), nous devons donc prendre une décision modificative :

- Article 673 : +600€
- Article 6061 : -600€

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

• **Actions et Projets :**

- Petit marché de Saint Roman de Tousque : document d'inscription à fournir avant la venue des exposants.
- Animations estivales
 - FIRA : randonnées sur la commune du 6 au 9 juin
 - Séance CINECO à la mairie : 22 juillet, « la ferme qui soigne » à confirmer.
 - Laure Schappler : 27 juillet au Temple de la Boissonnade
- Organisation de la réunion publique : Vendredi 13 juin à 18h - 21h
- Transport à la demande : En cours d'élaboration ligne de Molezon à St Jean du Gard tous les 15 jours le mardi. La région participe à hauteur de 70% du reste à charge.
- Sentiers : Réunion tenue avec la cheffe de projet Avenir Montagne sur la validation des linéaires, points d'intérêts et dénomination de la signalétique.
- La Biblio du Clocher : La biblio du clocher participera, après Premières pages, à deux opérations nationales :
 - « Cet été, je lis » : Cette opération se décline selon deux objectifs : permettre à chaque écolier de partir en vacances avec un ou plusieurs livres + inciter à la lecture tout au long de l'été.

- « Biblis en folie » (portes ouvertes et nocturne) : 1er week-end d'octobre

La médiathèque sera ouverte tout l'été aux horaires habituels.

➤ Points Communauté de Commune :

a) Maisons de Santé pluri professionnelles, multisites.

La réception du bâtiment de St-Etienne est réalisée, la réception du bâtiment de Ste Croix a eu lieu le 26 mai. Avec à priori des réserves à Ste-Croix sur les revêtements sols souples et cheminée. Un supplément d'honoraires demandé par le maître d'œuvre est en cours de négociation.

A ce jour, le bail de location n'est toujours pas signé avec l'association des soignants, malgré une baisse du loyer consentie par la CCCML.

Un médecin domicilié au Pompidou, et qui n'exerce pas à ce jour, exprime le souhait de s'installer au Pompidou : la réglementation l'y autorise. Les élus de Moissac VF souhaitent que cette installation se fasse dans la cadre du projet de maisons de santé multisites de st-Etienne et Ste-Croix, qui doit rassembler toutes les énergies.

b) Finances

Réunion en présence de la Direction Départementale des Finances publiques ainsi que du conseiller aux décideurs locaux : une prospective financière sur les 5 ans à venir a été présentée.

Il en ressort que les recettes fiscales et les dotations sont trop faibles en regard des projets communautaires nombreux et coûteux. La capacité d'autofinancement sera négative en 2029. Ce dernier point conduira les banques à refuser de nouveaux prêts, même en mutualisant les risques.

En outre, le risque de voir les dotations de l'Etat baisser dans un futur proche n'est pas pris en compte dans cette prospective.

La directrice met les élus devant leur responsabilité politique à prendre des décisions permettant de conserver des marges de manœuvre pour les années à venir.

- La décision de se séparer des biens immobiliers non utilisés, ou utilisés pour des compétences ne relevant pas de la communauté de communes avaient déjà été prises (exemple : logements, sièges des anciennes communautés de communes)
- Il paraît difficile de réduire la masse salariale, indispensable à la réalisation des projets engagés et futurs.
- Les subventions aux associations (520 000€) pèsent lourd dans le budget général. Le département a baissé ses aides de 20% en 2025. Sur le territoire, les demandes ont augmenté fortement, en nombre et en valeur. La commission a fait un énorme travail de répartition équilibrée. Les élus ont voté le budget proposé et ont demandé que l'on informe les bénéficiaires d'une baisse significative des subventions en 2026. L'Office du Tourisme et l'association Trait d'union (micro-crèches), qui représentent une grosse partie du budget subvention, devront aussi participer à cet effort.

c) Taxe de séjour

Les taux pour 2026 évoluent ainsi :

- Inchangés pour les hébergements classés
- Pour les hébergements non classés, la taxe 2025 s'élève à 3.5% du coût de la nuitée, la taxe 2026 sera de 5% du coût de la nuitée.

d) Urbanisme

La modification simplifiée N°1 du PLUi des Hauts Gardons est en cours.

La modification simplifiée N°2 du PLUi des Hauts Gardons "visant à favoriser le développement de la transformation et de la vente des produits sur l'exploitation" a été votée.

Ces modifications ne changent pas le fondement du PLUi. Les changements permettant d'obtenir des droits à construire nécessitent une révision, procédure plus lourde. Des obstacles administratifs (liés à la DDT) doivent être levés pour envisager celle-ci.

Prochaine séance : lundi 30 juin 2025 à 17h30

La séance est levée à 19h06